



Assemblée générale

Distr. générale
5 juillet 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-deuxième session
9-27 Septembre 2019
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Éthiopie

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,
engagements et réponses de l'État examiné**

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition avant d'être envoyée aux services de traduction.



1. Le 14 mai 2019, la République fédérale démocratique d'Éthiopie a présenté son rapport au Conseil des droits de l'homme dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel. Au cours de cet Examen, 132 délégations ont formulé 327 recommandations.

2. L'Éthiopie accorde une grande importance au mécanisme de l'Examen périodique universel et aux recommandations formulées par les autres pays dans ce cadre. Les recommandations ont été soigneusement examinées par une équipe interministérielle composée des institutions gouvernementales compétentes, sous la coordination du Procureur général de la République. En outre, un forum consultatif a été organisé sur les recommandations et tous les organismes publics compétents aux niveaux fédéral et régional, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les milieux universitaires ont été consultés pour apporter leur contribution.

3. Après avoir tenu des consultations et examiné attentivement les recommandations, l'Éthiopie a décidé d'accepter 270 et de prendre note de 57 des 327 recommandations qu'elle a reçues. Les réponses particulières sont les suivantes.

163.1 Accepte.

163.2 Accepte.

163.3 Accepte.

163.4 Accepte.

163.5 Accepte.

163.6 Accepte.

163.7 Accepte.

163.8 Accepte.

163.9 Prend note.

163.10 Accepte.

163.11 Prend note.

163.12 Prend note.

163.13 Prend note.

163.14 Prend note.

163.15 Accepte.

163.16 Prend note. L'Éthiopie a déjà ratifié les protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et a entrepris de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

163.17 Prend note.

163.18 Prend note.

163.19 Prend note.

163.20 Prend note.

163.21 Prend note.

163.22 Prend note.

163.23 Prend note.

163.24 Prend note.

163.25 Prend note.

163.26 Accepte.

163.27 Accepte.

- 163.28 Accepté.
- 163.29 Accepté.
- 163.30 Accepté.
- 163.31 Accepté.
- 163.32 Accepté.
- 163.33 Accepté.
- 163.34 Prend note. L'Éthiopie a entrepris de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.
- 163.35 Prend note.
- 163.36 Prend note.
- 163.37 Prend note.
- 163.38 Prend note.
- 163.39 Prend note.
- 163.40 Prend note.
- 163.41 Prend note. L'Éthiopie s'attache à coopérer avec les procédures spéciales au cas par cas.
- 163.42 Prend note.
- 163.43 Accepté.
- 163.44 Prend note.
- 163.45 Prend note.
- 163.46 Prend note.
- 163.47 Prend note.
- 163.48 Prend note.
- 163.49 Prend note. Voir 163.41.
- 163.50 Accepté.
- 163.51 Prend note. Voir 163.41.
- 163.52 Accepté.
- 163.53 Accepté.
- 163.54 Accepté.
- 163.55 Accepté.
- 163.56 Accepté.
- 163.57 Accepté.
- 163.58 Accepté.
- 163.59 Accepté.
- 163.60 Accepté.
- 163.61 Accepté.
- 163.62 Accepté.
- 163.63 Accepté.
- 163.64 Accepté.

- 163.65 Accepte.
- 163.66 Accepte.
- 163.67 Accepte.
- 163.68 Accepte.
- 163.69 Accepte.
- 163.70 Prend note. L'Éthiopie est résolue à allouer des ressources toujours plus importantes à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.
- 163.71 Accepte.
- 163.72 Accepte.
- 163.73 Accepte.
- 163.74 Prend note. La version amharique du Code de la famille en vigueur ne fait pas de discrimination fondée sur le handicap en matière de droits.
- 163.75 Accepte.
- 163.76 Accepte.
- 163.77 Accepte.
- 163.78 Accepte.
- 163.79 Accepte.
- 163.80 Prend note.
- 163.81 Accepte.
- 163.82 Prend note.
- 163.83 Prend note. Voir 163.74.
- 163.84 Prend note.
- 163.85 Accepte.
- 163.86 Accepte. La vente d'enfants est déjà expressément interdite par la loi.
- 163.87 Accepte.
- 163.88 Accepte.
- 163.89 Accepte.
- 163.90 Accepte.
- 163.91 Accepte.
- 163.92 Accepte.
- 163.93 Accepte.
- 163.94 Accepte.
- 163.95 Accepte.
- 163.96 Accepte.
- 163.97 Accepte.
- 163.98 Accepte.
- 163.99 Prend note.
- 163.100 Accepte.
- 163.101 Accepte.
- 163.102 Accepte.

-
- 163.103 Accepte.
163.104 Accepte.
163.105 Accepte.
163.106 Accepte.
163.107 Accepte.
163.108 Accepte.
163.109 Accepte.
163.110. Accepte.
163.111 Accepte.
163.112 Accepte.
163.113 Accepte.
163.114 Accepte.
163.115 Accepte.
163.116 Accepte.
163.117 Accepte.
163.118 Accepte.
163.119 Accepte.
163.120 Accepte.
163.121 Accepte.
163.122 Accepte.
163.123 Accepte.
163.124 Accepte.
163.125 Accepte.
163.126 Accepte.
163.127 Accepte.
163.128 Accepte.
163.129 Accepte.
163.130 Prend note.
163.131 Prend note.
163.132 Prend note.
163.133 Accepte.
163.134 Accepte.
163.135 Accepte.
163.136 Accepte.
163.137 Accepte.
163.138 Accepte.
163.139 Accepte.
163.140. Accepte.
163.141 Accepte.
163.142 Accepte.

- 163.143 Accepte.
- 163.144 Accepte.
- 163.145 Prend note.
- 163.146 Prend note.
- 163.147 Prend note.
- 163.148 Prend note.
- 163.149 Prend note.
- 163.150 Prend note.
- 163.151 Prend note.
- 163.152 Prend note.
- 163.153 Accepte.
- 163.154 Accepte.
- 163.155 Accepte.
- 163.156 Accepte.
- 163.157 Accepte.
- 163.158 Accepte.
- 163.159 Accepte.
- 163.160 Accepte.
- 163.161 Accepte.
- 163.162 Accepte.
- 163.163 Accepte.
- 163.164 Accepte.
- 163.165 Accepte.
- 163.166 Accepte.
- 163.167 Accepte.
- 163.168 Accepte.
- 163.169 Accepte.
- 163.170 Accepte.
- 163.171 Accepte.
- 163.172 Accepte.
- 163.173 Accepte.
- 163.174 Accepte.
- 163.175 Accepte.
- 163.176 Prend note. L'Éthiopie s'emploie à éliminer les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines.
- 163.177 Accepte.
- 163.178 Accepte.
- 163.179 Accepte.
- 163.180 Accepte.

- 163.181 Accepte.
- 163.182. Accepte.
- 163.183 Accepte.
- 163.184 Accepte.
- 163.185 Accepte.
- 163.186 Accepte.
- 163.187 Accepte.
- 163.188 Accepte.
- 163.189 Accepte.
- 163.190 Accepte.
- 163.191 Accepte.
- 163.192 Accepte.
- 163.193 Accepte.
- 163.194 Prend note.
- 163.195 Prend note.
- 163.196 Prend note.
- 163.197 Accepte.
- 163.198 Accepte.
- 163.199 Accepte.
- 163.200 Accepte.
- 163.201 Prend note. L'Éthiopie s'attache à mener des enquêtes efficaces et impartiales sur les violations des droits de l'homme et à garantir réparation aux victimes.
- 163.202 Accepte.
- 163.203 Accepte.
- 163.204 Accepte.
- 163.205 Accepte.
- 163.206 Accepte.
- 163.207 Accepte.
- 163.208 Accepte.
- 163.209 Accepte.
- 163.210 Accepte.
- 163.211 Accepte.
- 163.212 Accepte.
- 163.213 Accepte.
- 163.214 Accepte.
- 163.215 Accepte.
- 163.216 Accepte.
- 163.217 Accepte.
- 163.218 Prend note. L'Éthiopie est attachée à la protection des droits civils et politiques.

- 163.219 Accepte.
- 163.220 Accepte.
- 163.221 Accepte.
- 163.222 Accepte.
- 163.223 Accepte.
- 163.224 Accepte.
- 163.225 Accepte.
- 163.226 Accepte.
- 163.227 Accepte.
- 163.228 Accepte.
- 163.229 Accepte.
- 163.230 Accepte.
- 163.231 Accepte.
- 163.232 Accepte.
- 163.233 Accepte.
- 163.234 Accepte.
- 163.235 Accepte.
- 163.236 Accepte.
- 163.237 Accepte.
- 163.238 Accepte.
- 163.239 Accepte.
- 163.240 Accepte.
- 163.241 Accepte.
- 163.242 Accepte.
- 163.243 Accepte.
- 163.244 Accepte.
- 163.245 Accepte.
- 163.246 Accepte.
- 163.247 Accepte.
- 163.248 Accepte.
- 163.249 Accepte.
- 163.250 Accepte.
- 163.251 Accepte.
- 163.252 Accepte.
- 163.253 Accepte.
- 163.254 Accepte.
- 163.255 Accepte.
- 163.256 Accepte.
- 163.257 Accepte.
- 163.258 Accepte.

-
- 163.259 Accepte.
163.260 Accepte.
163.261 Accepte.
163.262 Prend note.
163.263 Accepte.
163.264 Accepte.
163.265 Accepte.
163.266 Accepte.
163.267 Accepte.
163.268 Accepte.
163.269 Accepte.
163.270 Accepte.
163.271 Accepte.
163.272 Accepte.
163.273 Accepte.
163.274 Accepte.
163.275 Accepte.
163.276 Accepte.
163.277 Accepte.
163.278 Accepte.
163.279 Prend note.
163.280 Accepte.
163.281 Accepte.
163.282 Accepte.
163.283 Accepte.
163.284 Accepte.
163.285. Accepte.
163.286 Accepte.
163.287 Accepte.
163.288 Accepte.
163.289 Accepte.
163.290 Accepte.
163.291 Accepte.
163.292 Accepte.
163.293 Accepte.
163.294 Accepte.
163.295 Accepte.
163.296 Accepte.
163.297 Accepte.
163.298 Accepte.

- 163.299 Accepte.
 - 163.300 Accepte.
 - 163.301 Accepte.
 - 163.302 Accepte.
 - 163.303 Accepte.
 - 163.304 Accepte.
 - 163.305 Accepte.
 - 163.306 Accepte.
 - 163.307 Accepte.
 - 163.308 Accepte.
 - 163.309 Accepte.
 - 163.310 Accepte.
 - 163.311 Accepte.
 - 163.312 Accepte.
 - 163.313 Accepte.
 - 163.314 Accepte.
 - 163.315 Accepte.
 - 163.316 Accepte.
 - 163.317 Accepte.
 - 163.318 Accepte.
 - 163.319 Accepte.
 - 163.320 Accepte.
 - 163.321 Accepte.
 - 163.322 Accepte.
 - 163.323 Accepte.
 - 163.324 Accepte.
 - 163.325 Accepte.
 - 163.326 Accepte.
 - 163.327 Accepte.
-